

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de
l'apprentissage continu
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2025-2026
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Certificats

1-065-5-0 Certificat de criminologie.....	FAC-6
1-066-5-0 Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité.....	FAC-9
1-066-5-2 Certificat en enquête et renseignement	FAC-12
1-067-5-0 Certificat en gestion philanthropique.....	FAC-15
1-068-5-0 Certificat en leadership pour militaires.....	FAC-17
1-176-5-1 Certificat en ia au travail : utilisation responsable.....	FAC-20
1-185-5-0 Certificat de traduction.....	FAC-23
1-185-5-1 Certificat de traduction.....	FAC-26
1-186-5-2 Certificat en pratiques rédactionnelles.....	FAC-30
1-215-5-2 Certificat en intervention psychoéducative	FAC-33
1-226-5-2 Certificat en création et en gestion de contenus	FAC-36
1-230-5-2 Certificat de relations industrielles	FAC-39
1-252-5-2 Certificat en victimologie.....	FAC-42
1-253-5-0 Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce	FAC-45
1-325-5-0 Certificat en droit.....	FAC-48
1-368-5-2 Certificat en coopération et solidarité internationale.....	FAC-52
1-373-5-0 Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques.....	FAC-56
1-377-5-0 Certificat de gérontologie	FAC-59
1-390-5-2 Certificat en publicité et communication créative.....	FAC-62
1-400-5-0 Certificat en communication et relations publiques.....	FAC-65
1-402-5-0 Certificat de santé et sécurité du travail.....	FAC-68
1-405-5-1 Certificat en journalisme multiplateforme.....	FAC-71
1-416-5-0 Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention.....	FAC-74
1-420-5-1 Certificat d'intervention en dépendances	FAC-77
1-422-5-1 Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en TSA.....	FAC-80
1-481-5-1 Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé.....	FAC-83
1-482-5-0 Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	FAC-86
1-631-5-2 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux.....	FAC-90
1-821-5-1 Certificat en français langue seconde : culture, études et travail	FAC-93
1-962-5-0 Certificat d'études individualisées ès arts.....	FAC-96
1-962-5-1 Certificat d'études individualisées ès sciences	FAC-102

Table des matières

Microprogrammes

1-067-6-1 Microprog. de 1 ^{er} cycle en financement des organismes à but non lucratif	FAC-116
1-176-6-1 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en ia : utilisation responsable.....	FAC-119
1-176-6-2 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en optimisation des affaires et ia.....	FAC-122
1-176-6-3 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en gestion et intégration de l'ia.....	FAC-125
1-186-6-2 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en rédaction professionnelle	FAC-128
1-230-6-0 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en gestion de la qualité de vie au travail.....	FAC-130
1-325-6-5 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en droit	FAC-132
1-540-6-0 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants..	FAC-134
1-630-6-0 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en soins palliatifs et de fin de vie.....	FAC-137
1-631-7-2 Micropogramme de 1 ^{er} cycle en gestion des services de santé et sociaux.....	FAC-140

Programmes facultaires

1-325-1-8 Programme de qualification en droit	FAC-143
1-955-4-6 Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC.....	FAC-148

FACULTÉ DE L'APPRENTISSAGE CONTINU

Information à jour le 12 août 2025

Introduction

FACULTÉ DE L'APPRENTISSAGE CONTINU : une faculté unique, dédiée aux à la formation tout au long de la vie

Spécifiquement consacrée à la formation des étudiant(e)s adultes, la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) se caractérise notamment par ses programmes multi et interdisciplinaires, pratiques et ancrés dans les réalités des milieux professionnels; par ses modalités d'enseignement : cours en ligne, de soir et de fin de semaine; par son personnel enseignant réputé issu des milieux de pratique; par ses parcours de formation souples : études à temps partiel ou à temps plein, certificats personnalisés, baccalauréats par cumul de certificats; par ses facilitateurs de réussite : programme d'accès à l'université sans la base DEC (accès-FAC), programme de qualification de formation en droit, service de reconnaissance des acquis expérientiels, passerelles DEC et AEC-certificats, tutorat par les pairs; et par ses services d'accompagnement personnalisé : conseil sur le cheminement bac par cumul, soutien à la réussite et soutien financier spécifique. En 2025, la FAC célèbre ses 50 ans de statut facultaire.

ACCESIBILITÉ ET FLEXIBILITÉ : les programmes pour réaliser ses ambitions professionnelles

Du domaine de la communication au domaine de la santé, en passant par celui de la gestion et de la grande famille de l'intervention : la Faculté offre 39 programmes de premiers cycles afin que la communauté étudiante de tous horizons puisse réaliser ses ambitions professionnelles. Ce sont 27 certificats, 2 programmes tremplins (accès-FAC et qualification de formation en droit), et 10 microprogrammes. Les baccalauréats par cumul de certificats de la FAC se déclinent en six cheminements et mènent, selon le parcours, soit à un baccalauréat par cumul avec appellation : en gestion, en pratiques de la communication, en études du phénomène criminel ou en fondements et pratiques en sciences sociales et santé; soit à un baccalauréat par cumul ès arts ou ès sciences. Chaque année, environ 400 bachelières et bacheliers complètent l'un de ces parcours. Comme l'accessibilité et la flexibilité sont deux valeurs au cœur de la mission de la FAC, tous ses programmes de premiers cycles ne sont pas contingentés et leur admission est généralement possible à l'automne, à l'hiver et dans certains cas l'été. Depuis l'automne 2024, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, quatre nouveaux programmes en utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle au travail s'ajoutent à son offre de formation au premier et cycle.

Depuis 2021, la Faculté s'est engagée dans le développement de diplômes d'études supérieures spécialisés (D.E.S.S.) élaborés en collaboration avec des facultés et des départements partenaires. Un premier diplôme de deuxième cycle s'inscrit dans l'offre facultaire : le D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, offert en partenariat avec la Faculté de droit.

COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE : diversifiée et déterminée

Au total, ce sont quelque 10 000 apprenant(e)s qui fréquentent annuellement la FAC et viennent y enrichir leurs connaissances. Aux profils et aux attentes divers, certain(e)s concilient travail et études pour se perfectionner ou se réorienter. D'autres sont des professionnel(le)s formé(e)s à l'étranger désirant parfaire leurs connaissances ou s'intégrer professionnellement. Souvent au parcours atypique, les plus jeunes souhaitent simplement étudier à leur rythme, et selon leurs intérêts.

L'âge moyen des personnes étudiantes de la FAC est de 32 ans, et la majorité opte pour des études à temps partiel, en soirée et en ligne. Bon nombre détiennent déjà un premier diplôme universitaire

Direction

Doyen : Michel Janosz

Vice-doyenne aux partenariats stratégiques :

Biba Fakhouri

Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté :

Jean-Pierre Marquis

Directrice administrative : Sybilla Pijet

Directrice des études et du développement : France Boucher

Directrice adjointe des études : Mélissa Leboeuf

Directeur de la gestion des opérations académiques :

Jean-François Désy

Directrice des communications et du marketing :

Marie-Anne Laberge Leduc

Adjoint au doyen : Johnathan Grégoire

Directrice de l'École de français : Martine Lavoie

SERVICE D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS : sur campus, en ligne et au téléphone

Démultipliés, les points d'accès au Service d'accueil et de renseignements se transforment en réponse aux besoins évolutifs de la clientèle étudiante. Clavardage à même le site Web, messagerie courriel, ligne téléphonique centrale, lieux d'accueil physique, prise de rendez-vous Teams sur la plateforme Booking : les préposées à l'accueil accompagnent et informent les étudiant(e)s de la FAC, réguliers ou libres, de même que les candidat(e)s potentiel(l)e(s).

Faculté de l'apprentissage continu - Université de Montréal

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant

3^e étage, local 320

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h 30 à 17 h

514 343-6090

info@fac.umontreal.ca

fac.umontreal.ca

ÉCOLE DE FRANÇAIS :

apprendre, améliorer et perfectionner

L'École de français de la Faculté de l'apprentissage continu accompagne et soutient les étudiantes et étudiants, le personnel enseignant et non enseignant, les professionnelles et professionnels dans leur intégration culturelle et dans leur apprentissage du français.

Elle offre des activités créditées et non créditées de formation et d'accompagnement en français langue première et langue seconde telles que le tutorat et le mentorat des cours en français langue seconde, à l'oral et à l'écrit, à tous les niveaux d'acquisition de la langue. Ils sont alignés sur le Cadre de référence européen pour les langues secondes.

Son Centre de test d'évaluation du français (TEF) permet de faire reconnaître les connaissances et compétences en français de toute personne désireuse d'intégrer un programme collégial, universitaire ou encore en vue de son immigration.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT :

l'expérience universitaire alliée à l'expérience terrain

Le Centre de perfectionnement de la Faculté de l'apprentissage continu vise à compléter en amont et en aval l'offre de formation créditede la FAC en répondant de manière agile et en continu aux besoins de formation et aux exigences en matière d'apprentissage des professionnel(le)s en exercice. Avec un accès privilégié aux experts multi et interdisciplinaires de la Faculté : responsables de programmes, chargé(e) de cours et formateurs(rices) issu(e)s des milieux de pratique; le Centre de perfectionnement devient le guichet unique pour les apprenant(e)s et les organisations recherchant des formations à la fine pointe des nouveaux développements dans les différents domaines d'expertise de la Faculté, et rivalise envieusement dans la conception, le développement et la certification de formations sur mesure.

1-065-5-0 version 06 (A18)

Certificat en criminologie

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique.

- La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.
 - L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
ICF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
ICF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

• Baccalauréat spécialisé en criminologie

- L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du certificat en criminologie peut avoir accès au baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques (103 et 307) ou 337, ou 360-300, offerts au cégep, ou STT 1901 offert à l'Université, de même que de certains cours du certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

• Maîtrise en criminologie

- Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi dans son certificat les cours suivants : CRI 1050G, CRI 1100G, CRI 1151G, CRI1200G, CRI1600G et CRI 3213G.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en criminologie 1-065-5-0 version 06 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la criminologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050G	Sociocriminologie 1	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1100G	Psychocriminologie	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0

Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1151G	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 2410G	Pénologie	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0

Bloc 70D L'intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1401G	Milieux de pratique en criminologie	3.0
CRI 2000G	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015G	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052G	Insertion et réinsertion sociale	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 2455G	Psychopathies	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3465G	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2014G	Problèmes de criminologie	3.0
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3341G	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3420G	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425G	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-066-5-0 version 03 (A12)

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Certificat

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- • procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
 - • entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
 - • communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
 - • maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
 - • effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
 - • entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
 - • utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
 - • procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible le candidat peut aussi :

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), liée au travail de policier ou d'agent de sécurité, et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- milieu de la sécurité privée : le permis est obligatoire. En vertu de la Loi sur la sécurité privée (« LSP »), toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée au Québec dans l'une des six catégories (gardiennage, investigation, serrurerie, systèmes électroniques de sécurité, convoyage de biens de valeurs et service conseil en sécurité) doit avoir complété la formation obligatoire avec succès et satisfaire aux conditions relatives à l'obtention d'un ou des permis d'agent réguliers. Réf. : Loi sur la sécurité privée (RLRQ c. S-3.5)

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité 1-066-5-0 version 03 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0
GSP 1200	Exploitation de l'information en sécurité	3.0
GSP 2100	Planification et organisation en sécurité intérieure	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 2200	Direction et contrôle des activités	3.0
GSP 2300	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure	3.0
GSP 2500	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70B Formation spécifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1040	Gestion des technologies en sécurité intérieure	3.0
GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0
GSP 2370	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
GSP 3010	Résolution des problèmes en sécurité intérieure	3.0
GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70D Formation connexe

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0

1-066-5-2 version 01 (A24)

Certificat en enquête et renseignement

Certificat

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et de développer les compétences propres aux diverses activités d'enquête, de vérification, d'inspection et de renseignement tant dans le domaine privé que public, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.
Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- connaître le cadre législatif et réglementaire applicable au processus d'enquête;
 - colliger des renseignements afin de proposer des stratégies et des activités d'enquête appropriées;
 - recourir à des processus reconnus et des méthodes rigoureuses propres aux activités de collecte, de conservation et de présentation de la preuve et du renseignement;
 - analyser de l'information provenant de diverses sources, en formulant des hypothèses et en vérifiant les faits pour faire progresser les activités d'enquête;
 - appliquer une stratégie de résolution de problème dans le cadre de diverses activités d'enquête;
 - préparer et présenter des rapports d'enquête selon les règles de l'art;
 - développer une pratique réflexive et éthique dans le cadre de ses activités professionnelles.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme, doit posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20 FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20 FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699 FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699 FRS1604 et FRS2704

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours SIP1500G Théorie de l'enquête doit être suivi en début de programme

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en enquête et renseignement. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en enquête et renseignement 1-066-5-2 version 01 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 2500G	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies	3.0

Cours	Titre	CR
SIP 2505G	Stratégies d'enquête	3.0
SIP 3090G	Le renseignement	3.0
SIP 3500G	Activité d'intégration en enquête	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
GIN 1110	Introduction à la preuve numérique (CF110)	3.0
GIN 1111	Introduction à la cybercriminalité (CY101)	3.0
GIN 1120	Moteurs de recherche (CY120)	3.0
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3082	Technologie, information et sécurité	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0

1-067-5-0 version 01 (A12)

Certificat en gestion philanthropique

Certificat

Objectifs

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie. Plus spécifiquement, le programme vise à acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique

- comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie
 - développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique
 - développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie
 - acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation
 - appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.
-

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0
PHE 1001	Introduction à la philanthropie	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 2010	Cadre et normes en contexte philanthropique	3.0
PHE 3000	Stratégies de développement	3.0

Bloc 70B Pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0
HEC 3077	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
PBT 3001Z	Les commandites	3.0
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PHE 2020	Les campagnes de collecte de fonds	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 3005	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL	3.0
PHE 3010	Dons majeurs et planifiés	3.0
PHE 3020X	Affaires publiques et développement des OBNL	3.0
PHE 3020Y	Intégration professionnelle	3.0
PHE 3020Z	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0

Cours	Titre	CR
REI1040G	Comportement organisationnel	3.0
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0

1-068-5-0 version 00 (A17)

Certificat en leadership pour militaires

Certificat

Objectifs

Le certificat en leadership pour militaires a pour objectif « [...] de perfectionner les compétences en leadership des dirigeants de demain et de renforcer les liens entre les domaines militaires, civils et universitaires canadiens. »² Pour atteindre cet objectif, l'étudiant réserviste pourra combiner à la fois des apprentissages orientés autour de thématiques ciblées par les FAC et d'autres issues de cours complémentaires.

À l'issue de ce certificat, de manière plus spécifique, l'étudiant réserviste sera en mesure :

- D'appliquer certaines pratiques de gestion et d'intervention utiles à l'exercice de la fonction militaire;
De nombreux cours proposés dans la structure de programme du certificat mettent de l'avant l'apprentissage de compétences liées à la gestion et à l'intervention, et particulièrement au leadership (communication, résolution de conflits, travail d'équipe, gestion du changement, prise de décision, créativité et innovation). Ces pratiques, bien qu'enseignées dans un contexte civil, peuvent s'avérer fortement utiles aux fonctions de réservistes.
- De contextualiser et d'appréhender plus concrètement sa responsabilité de leader que lui confère son rôle et sa position de militaire au sein de la société civile;
Le développement de compétences personnelles par les réservistes, telles le leadership, l'intervention en contexte traumatique, la prise de décision en groupe et le travail d'équipe, sont au cœur de la formation proposée dans ce certificat. Ces compétences prendront d'autant plus de sens dans la vie civile des réservistes si elles sont mises en relation avec certains des acquis réalisés en cours de formation militaire ou d'expériences vécues dans le cadre de leurs fonctions militaires.
- D'élargir et d'enrichir son expérience et sa connaissance en regard d'enjeux personnels, organisationnels et sociétaux;
Ce certificat amènera l'étudiant à acquérir divers savoirs, savoir-faire et savoir-être qui favoriseront son propre développement personnel, l'amèneront à mieux interagir au sein des organisations et à y contribuer plus efficacement, et finalement à mieux saisir la portée et les implications d'enjeux sociaux divers et souvent complexes. C'est dans cet esprit qu'est donnée aux réservistes la possibilité de choisir des cours d'histoire, de sciences politiques ou encore de psychologie qui pourront assurer un complément de formation plus orienté sur les sciences humaines et sociales.
- De développer une attitude générale constructive lui permettant de s'inscrire comme un élément moteur positif au sein de sa communauté.
Le présent certificat favorise le développement des qualités et des attitudes attendues d'un leader ainsi que de son application dans diverses sphères d'action. Fort de ces nouveaux apprentissages, le réserviste sera mieux outillé pour jouer son rôle de catalyseur des valeurs canadiennes.

² Projet pilote civilo-militaire en matière de leadership. Forces armées canadiennes. Juillet 2013.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- être un membre en règle des Forces armées canadiennes
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en leadership pour militaires. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en leadership pour militaires 1-068-5-0 version 00 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

1-176-5-1 version 00 (A24)

Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel. Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- Cerner le périmètre de l'IA.
 - Utiliser des outils d'IA générative et de maintenir à jour ses connaissances.
 - Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA.
 - Cibler les lois et règlements clés touchant à l'IA et favoriser les bonnes pratiques de gouvernance.
 - Expliquer comment l'IA contribue à la productivité et à la création de valeur dans l'économie et le commerce.
 - Identifier les opportunités et limites de l'utilisation de l'IA dans les stratégies de communication et dans la chaîne logistique d'une organisation.
 - Adapter les pratiques en ressources humaines en réponse à l'utilisation de l'IA.
 - Participer activement à la gestion efficace d'un changement organisationnel lié à l'implantation de l'IA.
 - Contribuer au développement et à la gestion de projets d'IA au sein d'une organisation.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TEF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TEF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Conditions d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable 1-176-5-1 version 00 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0

Cours	Titre	CR
SIA 2000	Droit et gouvernance de l'IA	3.0
SIA 3000	Projet intégrateur	3.0

Bloc 70B Optimisation des affaires et intelligence artificielle

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SIA 1010	Économie, commerce et IA	3.0
SIA 2020	Stratégies de communication avec l'IA	3.0

Cours	Titre	CR
SIA 2021	Chaîne logistique et IA	3.0

Bloc 70C Gestion et intégration de l'intelligence artificielle

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0
REI 3850	Gestion du changement et adoption de l'IA	3.0

Cours	Titre	CR
SIA 2022	Développement de projet avec l'IA	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0

1-185-5-0 version 05 (A19)

Certificat de traduction 1

Certificat

Objectifs

Le programme conduit l'étudiant à développer des compétences langagières, méthodologiques et techniques fondamentales. Il permet de développer des compétences langagières en grammaire, en stylistique françaises et anglaises, et en rédaction, en vue de produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français).

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Démontrer sa maîtrise de la langue française dans ses activités de traduction;
 - Appliquer une méthodologie rigoureuse en traduction professionnelle;
 - Appliquer des fondements du transfert linguistique;
 - Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
 - Utiliser efficacement les outils informatiques de base des langagiers;
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique tests d'admission pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 13 - 14 sur 20

FRS2804

TEF : 300 - 524 sur 699

FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- si le candidat n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, la Faculté peut lui imposer un ou des cours de mise à niveau hors programme
- **Baccalauréat spécialisé en traduction** L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique Remarques du Certificat en traduction 2

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1603 *General and Professional English Writing 2* ou FRA 1958G *Français écrit 2*. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 1. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction 11-185-5-0 version 05 (A19)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires, de 3 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Formation langagière

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005G	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1007G	Stylistique et rédaction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1015G	Interférences linguistiques	3.0
TRA 1025G	Professional Writing for Translators	3.0

Bloc 70B Méthodologie et transfert linguistique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500G	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1551G	Traduction générale	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1750G	General translation	3.0

Bloc 70C Recherche et formation technologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400G	Recherche et documentation pour langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1600G	Outils informatiques des langagiers	3.0

Bloc 70D Perfectionnement linguistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0

1-185-5-1 version 06 (A23)

Certificat de traduction 2

Certificat

Objectifs

Le certificat de traduction 2 offre une formation axée sur la spécialisation du langagier traducteur de l'anglais vers le français. Il permet d'approfondir les compétences en terminologie, en transfert linguistique, en adaptation, en révision linguistique et en informatique.

Le programme prépare les étudiants à l'exercice de la profession en accord avec les normes et pratiques reconnues dans l'industrie. Il permet d'acquérir les compétences exigées par le marché du travail en traduction spécialisée dans plusieurs disciplines.

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Appliquer un transfert linguistique correspondant à des indicateurs de qualité
 - Rédiger efficacement dans une langue de qualité; Utiliser adéquatement les techniques de recherche documentaire et terminologique
 - Pratiquer une gestion rigoureuse des projets et exercer un rôle-conseil
 - Organiser efficacement la logistique pour l'exercice de sa profession
 - Respecter les lois, les normes et les obligations relatives à la profession
 - Utiliser adéquatement les outils informatiques des langagiers
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

et

- posséder 3 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises)

soit

- soit être titulaire du certificat de traduction 1 ou posséder une formation jugée équivalente ou avoir complété 21 crédits du certificat de traduction 1 et l'avoir complété au terme du 1^{er} trimestre d'admission au certificat de traduction 2

soit

- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3

et

- posséder 2 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises)
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TOEFL : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

• Accès au baccalauréat spécialisé en traduction

- l'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences
- même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'apprentissage continu peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le baccalauréat spécialisé en traduction

• Conditions et procédure de transfert

- avoir terminé les deux certificats de traduction et remplir une demande d'admission

• Informations sur le baccalauréat en traduction

- pour renseignements supplémentaires, consulter le Secrétariat, Département de linguistique et de traduction au 514 343-6220
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art.13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art.14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art.18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction 2 1-185-5-1 version 06 (A23)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Outils méthodologiques, technologiques et transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2450G	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 2505G	Traduction et adaptation	3.0
TRA 2600G	Outils informatiques avancés	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2650G	Révision	3.0
TRA 3555G	Traduction prof. assistée par ordinateur	3.0

Bloc 70B Transfert linguistique spécialisé

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2063G	Traduction en sciences de la santé	3.0
TRA 2570G	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3025G	Traduction et adaptation audiovisuelles	3.0
TRA 3250G	Traduction en technologie de l'information	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3355G	Traduction en environnement	3.0
TRA 3360G	Traduction financière et des valeurs mobilières	3.0
TRA 3580G	Traduction littéraire	3.0

Bloc 70C Intégration professionnelle

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2911G	Mentorat professionnel en traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3210G	Stage en traduction	3.0

Bloc 70D Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3200G	Réalité professionnelle et travail autonome	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3915G	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 70E Compétences complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

1-186-5-2 version 02 (H26)

Certificat en pratiques rédactionnelles

Certificat

Objectifs

Le Certificat en pratiques rédactionnelles vise à former des rédacteurs/trices polyvalent.es et compétent.es, capables de produire des contenus de qualité, crédibles et engageants, adaptés à divers contextes de communication. En intégrant les nouvelles pratiques numériques et l'intelligence artificielle générative (IAG), ce programme permet aux étudiants d'acquérir des compétences fondamentales en rédaction tout en développant une expertise adaptée aux exigences du marché actuel.

À la fin du programme, l'étudiant.e sera apte à :

- Maîtriser le processus de production textuelle;
- Exploiter les outils numériques et l'intelligence artificielle en rédaction;
- Adapter sa rédaction aux environnements numériques et médiatiques;
- Produire des contenus spécialisés dans divers domaines professionnels;
- Développer une expertise en révision et en amélioration de textes;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité en rédaction professionnelle.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat _____
TCF : 13 - 14 sur 20 _____ FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699 _____ FRS2804

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en pratiques rédactionnelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en pratiques rédactionnelles 1-186-5-2 version 02 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0
RED 2500	Rédaction avec l'intelligence artificielle	3.0
RED 3000	Atelier de rédaction professionnelle	3.0

Bloc 70B Rédaction spécialisée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0
RED 2101	Le texte de création	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2301	La vulgarisation	3.0
RED 3001	Stage en rédaction ou en révision linguistique	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
REP 3105	Affaires publiques	3.0

1-215-5-2 version 01 (H26)

Certificat en intervention psychoéducative

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le certificat en intervention psychoéducative vous permettra de planifier des interventions efficaces auprès des enfants, adolescents et adultes faisant face à des défis d'adaptation et d'inclusion sociale.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, vous serez en mesure de :

- Connaitre les grands enjeux du développement humain;
 - Relever les habiletés et les besoins d'une clientèle faisant face à des défis d'adaptation et d'inclusion sociale;
 - Utiliser des méthodes basées sur les données probantes et les pratiques exemplaires;
 - Concevoir des activités adaptées aux besoins individuels et communautaires;
 - Adopter des attitudes socioprofessionnelles favorisant un lien accueillant et inclusif;
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- fournir une attestation d'emploi précisant qu'il travaille présentement dans un domaine pertinent au champ d'études et démontrant que l'expérience de travail rémunéré ou bénévole est suffisante; l'attestation doit spécifier le nombre total d'heures travaillées ainsi que le type de tâches effectuées
 - À l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme et des candidats ayant réussi 60 crédits dans un programme du domaine de l'intervention psychosociale, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestation requise).
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Remarques

Ce programme est normalement réparti sur cinq trimestres.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en intervention psychoéducative 1-215-5-2 version 01 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 80

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Initiation à la psychoéducation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1009	Croissance et adaptation chez les 0 à 17 ans	3.0
PSE 1020	Croissance et adaptation chez les adultes	3.0
PSE 1502	Fondements en psychométrie et observation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1503	Méthodes d'intervention psychoéducative	3.0
PSE 2500	Savoir-être et intervention	3.0

Bloc 80B Milieux d'intervention psychoéducative

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 2501	Pratiques d'intervention en milieu scolaire	3.0
PSE 2502	L'intervention communautaire en psychoéducation	3.0
PSE 2504	Pratiques inclusives en psychoéducation	3.0
PSE 2505	Réalités contemporaines et psychoéducation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 2506	Enjeux d'iniquités socio-psychoéducation	3.0
PSE 2507	Approches complémentaires en psychoéducation	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 80C Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
PSE 3012	Activité d'intégration	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 3020	Stage d'intervention	3.0

Bloc 80D Formation continue en intervention

Option - maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-226-5-2 version 00 (H24)

Certificat en création et en gestion de contenus

Certificat

Objectifs

Objectif général

L'étudiant(e) sera en mesure de planifier, créer, publier et évaluer des contenus professionnels pour les organisations à l'aide d'habiletés diverses de communication et d'outils numériques variés.

Objectifs spécifiques

Au terme de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- de planifier, créer, publier, promouvoir et évaluer des contenus professionnels à l'aide de différents outils dont l'intelligence artificielle.
- d'appliquer les meilleures pratiques de gestion de contenus, telles les valeurs et normes éditoriales, les stratégies de référencement, l'exploitation, l'analyse et la visualisation des données.
- d'élaborer des moyens de communication efficaces et adaptés aux contextes professionnels.
- de produire des contenus créatifs et diversifiés pour des organisations.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20 FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699 FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite dans le programme donne droit au certificat en création et en gestion de contenus. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en création et en gestion de contenus 1-226-5-2 version 00 (H24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1003	Histoire et évolution des médias sociaux	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0

Cours	Titre	CR
EDP 3001	Atelier d'intégration multimédias	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 70B Applications pratiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
EDP 2401	Production de vidéos et de balados	3.0
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1016	Comportement du consommateur (MARK30136)	3.0
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

1-230-5-2 version 02 (A18)

Certificat de relations industrielles

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances de base et de développer les compétences professionnelles leur permettant d'oeuvrer dans les différentes sphères d'activité des relations industrielles

Plus spécifiquement, à la fin de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- d'appliquer le cadre législatif en droit du travail (rapports individuels et collectifs du travail);
 - d'établir des pratiques qui régissent les rapports entre l'employeur, les employés et leurs représentants;
 - d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer des politiques et des programmes en matière de ressources humaines;
 - d'informer et de conseiller les gestionnaires et les employés sur l'interprétation des politiques relatives aux relations de travail et aux ressources humaines;
 - d'analyser des situations et des problèmes de relations industrielles en tenant compte du contexte organisationnel et juridique, ainsi que des dimensions économique, psychologique, sociologique et administrative.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- Transfert au Baccalauréat en relations industrielles
 - les cours de sigle REI du Certificat en relations industrielles offert par la Faculté de l'apprentissage continu sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat en relations industrielles offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences
 - l'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du certificat peut déposer une demande d'admission au Baccalauréat en relations industrielles. La capacité d'accueil de ce programme est limitée
 - l'étudiant doit consulter la fiche du Baccalauréat en relations industrielles pour prendre connaissance de l'information sur le transfert au baccalauréat
 - le dossier de l'étudiant **admis** au baccalauréat doit être jugé par l'École de relations industrielles pour l'obtention des équivalences

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de relations industrielles 1-230-5-2 version 02 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010G	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1140G	Approche juridique en RI	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
REI 2305G	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0

Bloc 70B Formation pluridisciplinaire

Option - minimum 3, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1020G	Organisation et dynamique de la firme	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1420G	Emploi et salaire	3.0

Bloc 70C Relations du travail

Option - minimum 6, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2310G	Convention collective	3.0
REI 2320G	Rapports collectifs du travail	3.0

Cours	Titre	CR
REI 2340G	Négociation collective	3.0
REI 3345G	Arbitrage des griefs	3.0

Bloc 70D Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2211G	Formation et dévelop. des RH	3.0
REI 2215G	Rémunération	3.0

Cours	Titre	CR
REI 2230G	Stratégie RH et dotation	3.0
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0

Bloc 70E Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANS 1603	General and Professional English Writing 2	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-252-5-2 version 00 (A12)

Certificat en victimologie

Certificat

Objectifs

- acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences;
 - identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation;
 - concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente;
 - analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société;
 - intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI1730G en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en victimologie 1-252-5-2 version 00 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 2301G	Évaluation et intervention auprès des victimes	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2017	Victimes et institutions juridiques	3.0

Bloc 70B Formes violences/contextes partic. victimisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
VIO 1005	Violence : approches disciplinaires	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0
VIO 2060D	Victimologie développementale	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

Bloc 70C Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70D Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0

Cours	Titre	CR
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-253-5-0 version 01 (A13)

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

Certificat

Objectifs

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille: éducation et intervention précoce.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
 - S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
 - Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
 - Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
 - Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.
-

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recommande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste

des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Pour compléter son programme, l'étudiant doit suivre le cours obligatoire PEF3200D, en remplacement du cours PEF3200W, aboli.

Cours	Titre	CR
PEF 1050	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans	3.0
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0

Cours	Titre	CR
PEF 3050	Intervention : enfant, famille, réseaux	3.0
PEF 3500	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PEF 1200D	Petite enfance, éducation et milieux de garde	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PEF 2315	Activité ludique et animation	3.0
PEF 2510	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans	3.0

Cours	Titre	CR
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PEF 3200Y	Langage et communication chez l'enfant	3.0
PEF 3250	Programmes éducatifs en petite enfance	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

1-325-5-0 version 07 (H25)

Certificat en droit

Certificat

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'apprentissage continu sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FAC.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Remarques

Extrait de l'entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'apprentissage continu

- Les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.
- L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du certificat en droit à la Faculté de l'apprentissage continu doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.
- Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'apprentissage continu.
- Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'apprentissage continu, sera considérée comme une demande d'admission en deuxième année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande, et dans la mesure où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1^{er} juin, 27 crédits dont 24 de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le certificat au 15 septembre.
- Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT1151G *Introduction à l'étude du droit*, et DRT1901G *Développement des habiletés du juriste 1*, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT2501G *Droit administratif général* avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en droit 1-325-5-0 version 07 (H25)

Le certificat comporte 30 crédits. Il est offert avec un tronc commun et les trois orientations suivantes :

- l'orientation Droit général (segment 70),
- l'orientation Droit des affaires (segment 71),
- l'orientation Droit public (segment 72).

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Cours	Titre	CR
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation Droit général

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3807G	Droit de la consommation	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Droit des affaires

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3205G	Sûretés	3.0

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3402G	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404G	Droit bancaire	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0
DRT 3801G	Droit de la concurrence	3.0
DRT 3807G	Droit de la consommation	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Droit public

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0

Bloc 72B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Cours	Titre	CR
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0

1-368-5-2 version 00 (A20)

Certificat en coopération et solidarité internationales

Certificat

Objectifs

Le certificat en coopération et solidarité internationales vise l'acquisition de connaissances fondamentales et le développement de compétences transversales nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables, équitables et concrètes, applicables aux domaines de la coopération et de la solidarité internationales.

De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à :

- Analyser des situations actuelles et concrètes de coopération et de solidarité internationales sur la base de données validées provenant de sources scientifiques crédibles et diverses ;
 - Identifier les spécificités de l'expérience et de l'expertise québécoises et canadiennes en coopération et solidarité internationales, en comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde ;
 - Appliquer des méthodes participatives et coconstructives visant à faciliter la collaboration multidisciplinaire, interculturelle et intergénérationnelle ;
 - Intégrer les outils essentiels à l'opérationnalisation d'initiatives dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales ;
 - Justifier son propre rôle face aux principaux enjeux en matière de coopération et de solidarité internationales ;
 - Évaluer les enjeux reliés à la professionnalisation du milieu de la coopération et de la solidarité internationales.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat
ICF : 8 - 10 sur 20 FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20 FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699 FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699 FRS1604 et FRS2704
-

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en coopération et solidarité internationales. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en coopération et solidarité internationales 1-368-5-2 version 00 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Notions et pratiques fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3600	Atelier d'intégration et résolution de problèmes	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2120	Éducation à la citoyenneté mondiale	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
PPL 3078	Corruption et abus : prévention en coopération	3.0

Bloc 70C Habilités spécifiques et méthodologies

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2210	Nouvelles technologies pour l'international	3.0
PPL 2230	Construction de savoirs à l'international	3.0
PPL 2240	Ingénierie de la formation pour l'international	3.0
PPL 3120	Gestion et évaluation de projets en coopération	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PPL 3160	Santé et sécurité en contexte international	3.0
PPL 3400	Stage en coopération et solidarité internationales	6.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0

Cours	Titre	CR
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

1-373-5-0 version 03 (H17)

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Certificat

Objectifs

Le programme de certificat d'*Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques* vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

ICF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
ICF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
 - le certificat offre des cours à distance. Ils sont identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme
 - la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
 - certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques 1-373-5-0 version 03 (H17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Fondements de l'intervention

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0

Cours	Titre	CR
JES 1010	Processus d'intervention	3.0

Bloc 70B Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 3010	Activité d'intégration	3.0

Cours	Titre	CR
JES 3020	Stage d'intervention	3.0

Bloc 70C Pratiques de l'intervention

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2005	Jeunes et famille	3.0
JES 2006	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2006D	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0

Cours	Titre	CR
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
JES 2016Z	Le décrochage scolaire	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-377-5-0 version 04 (A17)

Certificat de gérontologie

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances interdisciplinaires fondamentales relativement au développement des savoir-faire et des savoir-être propres à l'intervention gérontologique grâce à une approche biologique, psychologique et sociale du vieillissement.

À la fin du programme, l'étudiant devrait être en mesure d'expliquer le processus biopsychosocial du vieillissement à partir de données d'ordre théorique et pratique. Plus spécifiquement, il devrait être apte à :

- Établir les facteurs physiologiques à l'origine du vieillissement;
- Identifier les déficits cognitifs et les troubles mentaux propres à l'avancée en âge;
- Décoder les enjeux sociaux de la vieillesse (socioéconomique, de genre, interculturels, etc.);
- Promouvoir les bons comportements pour un vieillissement en santé;
- Intervenir de façon proactive face aux situations de vulnérabilité;
- Recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données qualitatives.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours GER1000D doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.7 Prescription d'inscription - stage

La faculté se réserve le droit de contingenter le nombre de places de stage.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de gérontologie 1-377-5-0 version 04 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0

Cours	Titre	CR
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0

Bloc 70B Notions biologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	3.0
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	3.0

Cours	Titre	CR
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0

Bloc 70C Pratiques et thématiques psychosociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0

Cours	Titre	CR
GER 3065D	Femmes et vieillissement	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
GER 3100	Stage en gérontologie	3.0

Bloc 70D Thématiques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0
SOI 2633	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0

Cours	Titre	CR
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

1-390-5-2 version 00 (A20)

Certificat en publicité et communication créative

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à former des étudiants qui, par l'acquisition de connaissances spécifiques de communication créative, deviendront des publicitaires dynamiques, innovants, en mesure d'élaborer des stratégies mettant de l'avant des solutions nouvelles et pertinentes aux défis communicationnels d'aujourd'hui et de demain. Ces étudiants acquerront aussi des compétences de savoir-être leur permettant de s'intégrer et de cheminer dans un milieu sans cesse innovant.

1. Poser un diagnostic stratégique de l'environnement publicitaire;
 2. Participer à l'élaboration complète d'un plan de communication créative
 3. Appliquer des solutions communicationnelles créatives, pertinentes et adaptées aux mandats confiés;
 4. Assurer la gestion, le suivi, l'optimisation et l'évaluation de projets traditionnels ou numériques en matière de communication créative;
 5. Démontrer les habiletés et les attitudes requises pour collaborer efficacement au sein d'une équipe multidisciplinaire.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 13 - 14 sur 20

FRS2804

TEF : 300 - 524 sur 699

FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il ne pourra compléter le programme en moins de trois trimestres
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PBT1001 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en publicité et communication créative. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en publicité et communication créative 1-390-5-2 version 00 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation obligatoire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0

Cours	Titre	CR
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
PBT 2009	Recherches et stratégies publicitaires	3.0
PBT 3010	Atelier d'intégration	3.0

Bloc 70B Idéation et gestion créative

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0
PBT 2008	Communication numérique	3.0
PBT 2010	Médias numériques	3.0

Cours	Titre	CR
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0
PBT 3600	Relève communication	3.0

Bloc 70C Instruments complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1912	Initiation aux chiffrières électroniques	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1941	Traitements et montage vidéo	3.0

1-400-5-0 version 06 (A25)

Certificat en communication et relations publiques

Certificat

Objectifs

Objectif général

Situer les relations publiques en tant que fonction de gestion organisationnelle, et mettre cette fonction au service du rôle civique et public de différents types d'organisations, sous forme de dialogue entre les citoyens et les organisations dans un environnement social partagé.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, au terme de ce programme, l'étudiant.e sera en mesure :

- D'intégrer une démarche de travail éthique et rigoureuse;
 - D'identifier les principaux enjeux auxquels font face les organisations en matière de responsabilité sociale : équité, diversité, inclusion, environnement, décolonisation/réconciliation;
 - De soutenir ses actions avec des données probantes;
 - D'interpréter des écosystèmes politique, économique et social dans le but de favoriser une véritable écoute pour communiquer de manière plus efficace;
 - D'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des activités et des programmes de relations publiques.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des candidats ayant réussi 30 crédits dans un programme du domaine des communications, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 13 - 14 sur 20

FRS2804

TEF : 300 - 524 sur 699

FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il ne pourra compléter le programme en moins de trois trimestres
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires COM1500G, REP1000, et REP2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite dans le programme donne droit au certificat en communication et relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en communication et relations publiques 1-400-5-0 version 06 (A25)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Les cours obligatoires COM1500G, REP1000, et REP2100 doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0

Cours	Titre	CR
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0
REP 3101	Recherche, analyse de données, évaluation	3.0
REP 3102	Planification, stratégies et tactiques	3.0

Bloc 70B Habilités spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0
REP 2600	Premiers peuples et communication	3.0

Cours	Titre	CR
REP 3104	Gestion de crises et communication	3.0
REP 3105	Affaires publiques	3.0
REP 3107	Stage en relations publiques	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

1-402-5-0 version 07 (H26)

Certificat de santé et sécurité du travail

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l'organisation
 - assurer l'application du cadre législatif propre à la SST
 - identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST
 - assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles
 - évaluer les enjeux financiers de la SST
 - démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST
 - recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
 - la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
 - certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de santé et sécurité du travail 1-402-5-0 version 07 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la SST

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
SST 1110	Sécurité du travail	3.0
SST 2025	Droit de la SST	3.0

Cours	Titre	CR
SST 2220	Gestion des maladies et lésions	3.0
SST 2300	Analyse des risques et programme de prévention	3.0

Bloc 70B Aspects opérationnels de la gestion de la SST

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3230G	Preuve et procédure en SST	3.0
MSN 3005	Sécurité dans le milieu de la construction	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0

Cours	Titre	CR
SST 2130	Hygiène du travail	3.0
SST 2310	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Bloc 70C Approfondissement des pratiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 2305	Technologie et SST	3.0
SST 3300	Stage d'intégration en SST	3.0
SST 3320	Stratégies de la formation en SST	3.0

Cours	Titre	CR
SST 3330	Amélioration continue en SST	3.0
SST 3340	Leadership et culture en SST	3.0

Bloc 70D Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 2005	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0

1-405-5-1 version 01 (A24)

Certificat en journalisme multiplateforme

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales en journalisme, d'acquérir une expérience pratique en journalisme multiplateforme et de développer leur esprit critique ainsi que des habiletés spécifiques à la production d'informations à caractère journalistique, dans le respect des normes déontologiques. Au terme de leurs études, les étudiants seront aptes à œuvrer, de façon autonome, comme journaliste au sein d'un média ou comme journaliste-entrepreneur indépendant.

À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- De rendre compte de la raison d'être, de la philosophie et des valeurs humanistes du journalisme, en s'en inspirant dans sa pratique professionnelle;
 - De faire preuve d'une saine distance critique lors de la couverture d'événements sur le terrain de l'actualité, tout en s'assurant de leur degré d'intérêt public;
 - De collecter, d'analyser, de mettre en contexte et de vulgariser des données, et d'effectuer des entrevues, en vue de la production d'informations à caractère journalistique;
 - D'appliquer, en tout temps, les normes déontologiques de la profession dans sa pratique journalistique;
 - De mettre en valeur, dans son portfolio, ses productions journalistiques.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Base universitaire:

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FAC. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TEF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription

Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en journalisme multiplateforme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en journalisme multiplateforme 1-405-5-1 version 01 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 1450	Atelier de journalisme multimédia	3.0
JOU 3300	Éthique et déontologie du journalisme	3.0

Bloc 70B Ateliers pratiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
JOU 2103	Atelier de presse écrite et édition numérique	3.0
JOU 2201	Atelier de radio	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 2350	Atelier de presse télévisée	3.0
JOU 2400	Le journalisme en ligne	3.0

Bloc 70C Formation à l'esprit critique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 3500	Travail dirigé	3.0

Bloc 70D Intégration professionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 2510Z	Le journaliste-entrepreneur	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 3400	Stage en entreprise	3.0

Bloc 70E Disciplines complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2301	La vulgarisation	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0

1-416-5-0 version 00 (A18)

Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention

Certificat

Objectifs

Le certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention a pour objectif général de permettre aux étudiants de développer, dans une perspective multidisciplinaire, les connaissances et les habiletés nécessaires à l'éducation ou à l'intervention de soutien auprès de clientèles présentant des besoins ou des problématiques en regard de leur santé sexuelle.

Plus précisément, au terme de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- discuter (avec aisance et confort) des divers enjeux de société actuels reliés à la sexualité;
 - appliquer une approche biopsychosociale de la sexualité humaine;
 - démontrer les habiletés relationnelles devant être mises en oeuvre dans le cadre d'une activité d'éducation ou d'intervention de soutien en regard de la sexualité;
 - distinguer les différents facteurs individuels et collectifs influant sur les croyances, les perceptions, les attitudes et les comportements associés à la sexualité;
 - adapter ses habiletés d'éducation et d'intervention de soutien en regard de la sexualité en contexte professionnel, en collaboration avec les autres intervenants.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme, devra réussir le cours Méthodes et techniques d'entrevue (PSY 3012G) au cours des deux premiers trimestres de son admission
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat
TCF : 8 - 10 sur 20 FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20 FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699 FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699 FRS1604 et FRS2704
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant admis sur la base du DEC général doit obligatoirement suivre et réussir le cours PSY3012G *Méthodes et techniques d'entrevue* dans le cadre du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi des grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention 1-416-5-0 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0

Cours	Titre	CR
SXS 3000	Conscience réflexive et intervention	3.0
SXS 3001	Éducation à la sexualité	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours PSY3012G est obligatoire pour les étudiants détenteurs d'un DEC général.

Cours	Titre	CR
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Cours	Titre	CR
SXS 2003	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2003D	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2004	Éthique et intervention en matière de sexualité	3.0
SXS 2006	Sexualité et dépendances	3.0

Bloc 70C Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-420-5-1 version 00 (A21)

Certificat d'intervention en dépendances

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences, en conformité avec les différents statuts professionnels, dans le domaine de l'intervention en dépendances. À la fin de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Identifier les effets biopsychosociaux des dépendances;
- Interpréter les enjeux psychologiques et sociologiques du continuum allant de la prévention à la réadaptation;
- Reconnaître les principaux éléments liés à l'étiologie, aux troubles concomitants et au traitement;
- Élaborer des activités de prévention;
- Réaliser une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire;
- Démontrer des habiletés de base liées à l'intervention en dépendances.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TEF : 8 - 10 sur 20

TEF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

TEF : 300 - 424 sur 699

Cours prescrit

FRS1604 et FRS2704

FRS2704

FRS2704

FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit commencer le programme en suivant les cours TXM1000D et TXM1150D et TXM1200D et TXM2000D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en dépendances. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention en dépendances 1-420-5-1 version 00 (A21)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0

Cours	Titre	CR
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0

Bloc 70B Pratiques en dépendances - ateliers et stage

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 3400	Élaboration d'un programme de prévention	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3510	Intervention en réadaptation des dépendances	3.0

Cours	Titre	CR
TXM 3520	Animation de groupe en dépendances	3.0
TXM 3600	Stage en milieu d'intervention	6.0

Bloc 70C Problématiques associées et spécifiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SXS 2006	Sexualité et dépendances	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
TXM 3540	Intervention auprès des jeunes en dépendances	3.0

1-422-5-1 version 00 (A13)

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

Certificat

Objectifs

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 8 - 10 sur 20

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

TEF : 300 - 424 sur 699

Cours prescrit

FRS1604 et FRS2704

FRS2704

FRS2704

FRS1604 et FRS2704

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme 1-422-5-1 version 00 (A13)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0

Bloc 70B Intervention spécifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2120	Intervenir avec les personnes ayant un TSA	3.0

Bloc 70C Intervention et problématique reliées

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3040G	Cadre juridique de l'intervention	3.0
IDI 2130	Intervenir avec les familles	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2140	Intervenir avec les réseaux social et de services	3.0
IDI 3030	Comportements excessifs et intervention inclusive	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-481-5-1 version 00 (A18)

Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés fondamentales à l'intervention interdisciplinaire en santé publique dans une perspective de santé globale et de développement durable.

Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure de mettre en pratique les compétences spécifiques à l'intervention en santé publique. Plus spécifiquement, il sera apte à :

- appliquer de solides connaissances théoriques relatives à l'intervention en santé publique reposant sur les données probantes et les grands principes d'intervention selon l'approche populationnelle et les fonctions de santé publique;
 - intervenir, de manière efficace et efficiente, au sein de différents milieux et populations en considérant les déterminants sociaux de la santé et les principes de salutogénèse;
 - participer aux étapes de planification, d'évaluation ou d'implantation de programme en santé ou de projets en appliquant des bases méthodologiques et scientifiques;
 - poser un regard critique et éthique sur certaines approches et modèles utilisés au Québec et ailleurs, de même que sur sa pratique d'intervention ou son implication en santé publique.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

[Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle](#)

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours SPU1000G et SPU1010G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé 1-481-5-1 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, entre 12 et 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Les cours SPU1000G et SPU 1010G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 3300G	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70B Intervention en santé publique - clientèles et problémat. spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personnes âgées	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 70C Pratique infirmière en santé publique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 2223	Interventions en sciences infirmières 1	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2233	Interventions en sciences infirmières 2	3.0

Bloc 70D Thématisques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0

Cours	Titre	CR
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

1-482-5-0 version 03 (H19)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Certificat

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à:

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
 - Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
 - Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
 - Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme et des candidats ayant réussi 60 crédits dans un programme du domaine de l'intervention psychosociale, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est conseillé de débuter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art.14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art.18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention 1-482-5-0 version 03 (H19)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débuter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME1000	Compétences personnelle, professionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3000	Atelier d'intégration	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0
SME1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0
SME 2055T	Deuil et suicide	3.0

Cours	Titre	CR
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SME 3030Z	Psychosomatique	3.0
SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SME 1020	Intervention et pratiques collaboratives	3.0
SME 3005	Approche systémique	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-631-5-2 version 02 (A22)

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Certificat

Objectifs

Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques. À la fin du programme, l'étudiant sera capable :

- d'exercer son rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
 - de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
 - d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
 - d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-5-2 version 02 (A22)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours ASA 1050G et SPU 1000G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
ASA 2000G	Gérer la qualité et la performance	3.0
ASA 2010G	Gestion des ressources humaines	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 3150G	Gestion stratégique du changement	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0
JES 2005	Jeunes et famille	3.0

Cours	Titre	CR
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PEF 3050	Intervention : enfant, famille, réseaux	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0

1-821-5-1 version 01 (H16)

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail

Certificat

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- utiliser les compétences linguistiques et socioculturelles développées afin
 - de mieux interagir au sein de sa société d'accueil;
 - d'intégrer le marché du travail ou d'améliorer sa situation professionnelle;
 - d'entamer ou de poursuivre des études dans une université francophone.
 - appliquer les compétences stratégiques développées afin de favoriser l'autonomie dans son apprentissage et dans sa pratique langagière.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- être non francophone
 - être de niveau QUM4 (QUM3 réussi) tant à l'oral qu'à l'écrit
 - le candidat ayant déjà atteint les objectifs du programme, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne peut être admis au certificat
-

Exigence de français à l'admission

- Les étudiants du certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.2 du Règlement des études de premier cycle touchant la connaissance du français.
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le niveau d'entrée au certificat est fixé au niveau QUM4, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant qui après avoir passé un test de classement, démontre une connaissance limitée ou insuffisante du français doit suivre de 6 à 18 crédits de cours de français des niveaux QUM1, QUM2 et QUM3, selon les résultats au test, préalablement à l'inscription aux cours du certificat. Ces cours sont hors programme.

- Pour passer d'un niveau QUM à un autre, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 6 crédits au niveau précédent. L'étudiant doit avoir obtenu 6 crédits au minimum au niveau QUM7, avant de s'inscrire à un des cours du bloc F. Le niveau requis pour la diplomation est le QUM7 réussi. L'étudiant doit avoir suivi deux cours au niveau 2000, un obligatoire (FRS2702 - Bloc A) et l'autre optionnel (Bloc E).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en français langue seconde: culture, études et travail. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail 1-821-5-1 version 01 (H16)

Le programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Le bloc 70 A est constitué de 2 cours obligatoires représentant des apprentissages essentiels. Les étudiants doivent suivre 2 cours au niveau 2000, le premier étant celui figurant dans le bloc de cours obligatoire. L'étudiant peut choisir le deuxième cours de niveau 2000 nécessaire à sa diplomation dans le bloc 70 E. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Le segment totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Bloc 70A Apprentissages essentiels

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
FRS 1505	Compréhension du français oral	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 2702	Projet personnalisé d'intégration	3.0

Bloc 70B Français général, formule intensive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1400	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a	6.0
FRS 1401	Langue, communication et culture, intensif, QUM4b	6.0
FRS 1500	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a	6.0

Cours	Titre	CR
FRS 1501	Langue, communication et culture, intensif, QUM5b	6.0
FRS 1601	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a	6.0
FRS 1601S	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b	6.0

Bloc 70C Français général, formule non intensive

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1402	Langue, communication et culture, QUM4	3.0
FRS 1404	Lecture, écriture et syntaxe	3.0
FRS 1405	Phonétique corrective	3.0
FRS 1502	Langue, communication et culture, QUM5	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0
FRS 1602	Langue, communication et culture, QUM6	3.0
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Bloc 70D Français de spécialité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1406	Introduction à la culture québécoise	3.0
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3.0
FRS 1606	Compréhension écrite par les textes littéraires	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1607	Le texte scientifique: compréhension et expression	3.0
FRS 1608	Français langue de l'entreprise	3.0

Bloc 70E Français de spécialité, niveau avancé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 2704	Production écrite et stylistique	3.0
FRS 2705	Débats et exposés oraux : questions actuelles	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 2706	Langue et cultures : compréhension et expression	3.0
FRS 2707	Méthodologie universitaire : habiletés langagières	3.0

Bloc 70F Français de spécialité, perfectionnement

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-962-5-0 version 06 (A24)

Certificat d'études individualisées ès arts

Certificat

Objectifs

Ce certificat favorise la poursuite d'objectifs personnels et une plus grande autonomie dans le choix des moyens de les atteindre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- remplir le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins
 - élaborer avec le responsable du programme le projet de formation qui tiendra compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme: le certificat d'études individualisées ès arts est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours. L'étudiant complète le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) et des autres facultés, écoles et départements de l'Université
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TEF : 300 - 524 sur 699

FRS2804

TEF : 13 - 14 sur 20

FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès arts. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Certificat d'études individualisées ès arts 1-962-5-0 version 06 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

Il est défini selon les besoins de formation professionnelle et personnelle de l'étudiant et comprend généralement de 9 à 15 crédits de cours spécifiques à une concentration et de 15 à 21 crédits de cours complémentaires. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Le certificat comprend un tronc commun (segment 01) et les 6 concentrations suivantes:

Rédaction (segment 56)

Rédaction et communication (segment 57)

Relations publiques (segment 58)

Publicité et communication créative (segment 59)

Journalisme multiplateforme (segment 60)

Création et gestion de contenus (segment 61)

Microprogrammes liés au secteur ès arts (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Tout microprogramme ès arts de l'Université de Montréal est susceptible de constituer le segment 99 du certificat en études individualisées ès arts en autant qu'il respecte les critères suivants :

- Être un microprogramme de 1^{er} cycle;

- Être attesté par sa faculté;

- Compter au minimum 9 crédits.

Veuillez noter que les cours du microprogramme feront l'objet d'un transfert dans le CEI. Le transfert de cours est encadré par l'article 8 du Règlement des études de premier cycle et ne peut être autorisé, sauf exception, pour des crédits obtenus depuis plus de 10 ans.

Liste des microprogrammes liés au secteur ès arts:

Droit 1-325-6-5;

Langue espagnole et cultures hispaniques 1-105-6-1

Langue et culture allemandes 1-085-7-0;

Langue et culture anglaises 1-135-7-0;

Langue et culture arabes 1-117-7-0;

Langue et culture catalanes 1-104-7-0;

Langue et culture chinoises 1-097-7-0;

Langue et culture coréenne 1-097-7-1;

Langue et culture de la Grèce moderne 1-130-6-1

Langue et culture grecques 1-095-7-1;

Langue et culture hispaniques 1-105-7-0 (fermé à l'admission);

Langue et culture innues 1-081-6-1

Langue et culture italiennes 1-110-7-0;

Langue et culture japonaises 1-097-7-2;

Langue et culture latines 1-095-7-0;

Langue et culture néo-helléniques 1-130-7-0 (fermé à l'admission);

Langue et culture russes 1-121-7-0;

Langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0;

Rédaction professionnelle 1-186-6-2.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Tronc commun à toutes les concentrations.

Segment 56 Propre à la concentration rédaction

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 56B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2101	Le texte de création	3.0

Segment 57 Propre à la concentration rédaction et communication

Cette concentration totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Le cours obligatoire doit être suivi avant les cours RED2000, RED2010, RED2020. Il peut être concomitant à tous les autres.

Bloc 57A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 57B

Option -12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2101	Le texte de création	3.0

Segment 58 Propre à la concentration relations publiques

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 58A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0

Cours	Titre	CR
REP 3101	Recherche, analyse de données, évaluation	3.0

Bloc 58B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0

Cours	Titre	CR
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0

Segment 59 Propre à la concentration publicité et communication créative

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 59A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0

Cours	Titre	CR
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0

Bloc 59B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0

Cours	Titre	CR
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0

Segment 60 Propre à la concentration journalisme multiplateforme

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 60A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
JOU 3300	Éthique et déontologie du journalisme	3.0

Bloc 60B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1450	Atelier de journalisme multimédia	3.0
JOU 2103	Atelier de presse écrite et édition numérique	3.0

Cours	Titre	CR
JOU 2201	Atelier de radio	3.0
JOU 2400	Le journalisme en ligne	3.0

Segment 61 Propre à la concentration création et gestion de contenus

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 61A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1003	Histoire et évolution des médias sociaux	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0

Cours	Titre	CR
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 61B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
EDP 2401	Production de vidéos et de balados	3.0

Cours	Titre	CR
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0

Segment 99 Propre à la concentration microprogrammes ès arts

Voir structure du microprogramme désiré.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

1-962-5-1 version 06 (A25)

Certificat d'études individualisées ès sciences

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce certificat est de favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- remplir le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.
- élaborer avec le responsable du programme le projet de formation qui tiendra compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme: le certificat d'études individualisées ès sciences est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours. L'étudiant complète le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Certificat d'études individualisées ès sciences 1-962-5-1 version 06 (A25)

Le certificat comporte 30 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les 24 concentrations suivantes :

Criminologie (segment 51)

Gérontologie (segment 52)

Gestion appliquée à la police et à la sécurité (segment 53)

Intervention auprès des jeunes (segment 55)

Intervention en DI et en TSA (segment 56)

Relations industrielles (segment 59)

Santé et sécurité du travail (segment 61)

Santé mentale (segment 62)

Victimologie (segment 64)

Violence et société (segment 65)

Intervention: groupes et organisations (segment 67)

Leadership militaire (segment 68)

Sexualité: société et intervention (segment 69)

Enquête et renseignement (segment 70)

Relations sociales: égalité et intervention (segment 71)

Santé publique (segment 72)

Coopération et solidarité internationales (segment 73)

Intervention psychoéducative (segment 74)

Intervention en dépendances (segment 75)

Affaires internationales (HEC-Montréal) (segment 94)

Gestion des opérations et de la logistique (HEC-Montréal) (segment 95)

Gestion des ressources humaines (HEC-Montréal) (segment 96)

Management (HEC-Montréal) (segment 97)

Marketing (HEC-Montréal) (segment 98)

Micropogramme de premier cycle ès sciences (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un micropogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce micropogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

Tout micropogramme ès sciences de l'Université de Montréal est susceptible de constituer le segment 99 du certificat en études individualisées ès sciences en autant qu'il respecte les critères suivants :

- Être un micropogramme de 1^{er} cycle;

- Être attesté par sa faculté;

- Compter au minimum 9 crédits.

Veuillez noter que les cours du micropogramme feront l'objet d'un transfert dans le CEI. Le transfert de cours est encadré par l'article 8 du Règlement des études de premier cycle et ne peut être autorisé, sauf exception, pour des crédits obtenus depuis plus de 10 ans.

Liste des micropogrammes offerts à l'Université de Montréal et liés au secteur ès sciences:

Administration des systèmes informatiques 1-175-7-3

Bureautique 1-175-7-0 (fermé à l'admission)

Études autochtones 1-081-7-0

Évaluation de la santé et interventions 1-630-7-5

Financement des organismes à but non lucratif 1-067-6-1

Gestion de la qualité de vie au travail 1-230-6-0

Gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2

Gestion et intégration de l'intelligence artificielle 1-176-6-3

Intelligence artificielle : utilisation responsable 1-176-6-1

Initiation à la programmation 1-175-7-1 (fermé à l'admission)

Initiation au multimédia 1-175-7-6 (fermé à l'admission)

Multimédia 1-175-7-4

Optimisation des affaires et intelligence artificielle 1-176-6-2

Programmation 1-175-7-2

Programmation Internet 1-175-7-7

Relations ethniques 1-101-7-0

Santé mentale : mentorat pour pairs aidants 1-540-7-0 (admissions suspendues)

Soins palliatifs et de fin de vie 1-630-6-0

Les microprogrammes des écoles affiliées, HEC Montréal et École polytechnique, sont également acceptés en concentration. Ces microprogrammes doivent être attestés au préalable et comporter entre 9 et 15 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment commun sont au choix.

Segment 51 Propre à la concentration Criminologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 9 crédits à option.

Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050G	Sociocriminologie 1	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1100G	Psychocriminologie	3.0

Bloc 51B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1151G	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 2410G	Pénologie	3.0

Bloc 51C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000G	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015G	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052G	Insertion et réinsertion sociale	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 2455G	Psychopathies	3.0
CRI 3465G	Troubles de personnalité et délinquance	3.0

Bloc 51D

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3341G	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3420G	La femme et la question criminelle	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3425G	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0

Segment 52 Propre à la concentration Gérontologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 52A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0

Bloc 52B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	3.0
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	3.0
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0

Cours	Titre	CR
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0

Segment 53 Propre à la concentration Gestion appl. à la police et à la sécurité

Tous les crédits de la concentration sont obligatoires.

Bloc 53A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0
GSP 1200	Exploitation de l'information en sécurité	3.0
GSP 2100	Planification et organisation en sécurité intérieure	3.0

Cours	Titre	CR
GSP 2200	Direction et contrôle des activités	3.0
GSP 2300	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure	3.0

Segment 55 Propre à la concentration Intervention auprès des jeunes

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 55A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0

Cours	Titre	CR
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0

Bloc 55B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1010	Processus d'intervention	3.0
JES 2005	Jeunes et famille	3.0
JES 2006D	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0

Cours	Titre	CR
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
JES 2016Z	Le décrochage scolaire	3.0

Segment 56 Propre à la concentration Intervention en DI et en TSA

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0

Bloc 56B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2120	Intervenir avec les personnes ayant un TSA	3.0

Bloc 56C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3040G	Cadre juridique de l'intervention	3.0
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0
IDI 2130	Intervenir avec les familles	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2140	Intervenir avec les réseaux social et de services	3.0
IDI 3030	Comportements excessifs et intervention inclusive	3.0

Segment 59 Propre à la concentration Relations industrielles

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 59A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010G	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1140G	Approche juridique en RI	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240G	Gestion des RH	3.0

Bloc 59B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0

Cours	Titre	CR
REI 2230G	Stratégie RH et dotation	3.0
REI 2310G	Convention collective	3.0

Segment 61 Propre à la concentration Santé et sécurité du travail

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 61A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0

Cours	Titre	CR
SST 2025	Droit de la SST	3.0

Bloc 61B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1110	Sécurité du travail	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
SST 2130	Hygiène du travail	3.0

Cours	Titre	CR
SST 2220	Gestion des maladies et lésions professionnelles	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Segment 62 Propre à la concentration Santé mentale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 62A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME 1000	Compétences personnelle, professionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0

Bloc 62B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0
SME 1020	Intervention et pratiques collaboratives	3.0
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SME 2055T	Deuil et suicide	3.0
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SME 3005	Approche systémique	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SME 3030Z	Psychosomatique	3.0
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Segment 64 Propre à la concentration Victimologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 64A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2017D	Victimes et institutions juridiques	3.0

Bloc 64B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2301G	Évaluation et intervention auprès des victimes	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

Segment 65 Propre à la concentration Violence et société

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option

Bloc 65A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

Bloc 65B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0

Segment 67 Propre à la concentration Intervention: groupes et organisations

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 67A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0

Bloc 67B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
HEC 1038	Habiletés politiques (MNGT30460)	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Segment 68 Propre à la concentration Leadership militaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 68A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Segment 69 Propre à la concentration Sexualité : société et intervention

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0

Cours	Titre	CR
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0

Bloc 69B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Cours	Titre	CR
SXS 2003	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2003D	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2004	Éthique et intervention en matière de sexualité	3.0

Segment 70 Propre à la concentration Enquête et renseignement

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0

Cours	Titre	CR
SIP 2500G	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies	3.0
SIP 2505G	Stratégies d'enquête	3.0

Segment 71 Propre à la concentration Relations sociales: égalité et intégration

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0

Cours	Titre	CR
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Cours	Titre	CR
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Segment 72 Propre à la concentration Santé publique

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personnes âgées	3.0

Segment 73 Propre à la concentration en Coopération et solidarité internationale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0

Bloc 73B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2120	Éducation à la citoyenneté mondiale	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 2210	Nouvelles technologies pour l'international	3.0
PPL 2230	Construction de savoirs à l'international	3.0
PPL 2240	Ingénierie de la formation pour l'international	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
PPL 3078	Corruption et abus : prévention en coopération	3.0
PPL 3120	Gestion et évaluation de projets en coopération	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PPL 3160	Santé et sécurité en contexte international	3.0

Segment 74 Propre à la concentration Intervention psychoéducative

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1501	Clientèles en difficulté d'adaptation	3.0
PSE 1502	Fondements en psychométrie et observation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1503	Méthodes d'intervention psychoéducative	3.0

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
PSE 2500	Savoir-être et intervention	3.0
PSE 2501	Pratiques d'intervention en milieu scolaire	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 2502	L'intervention communautaire psychoéducation	3.0
PSE 2504	Pratiques inclusives en psychoéducation	3.0

Segment 75 Propre à la concentration Intervention en dépendances

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire -12 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0

Cours	Titre	CR
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0

Cours	Titre	CR
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0

Segment 94 Propre à la concentration Affaires internationales (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 94A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1005	Environnement des affaires internationales (INTE30010)	3.0

Bloc 94B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1004	Aspects juridiques des transactions commerciales internationales (DRAF30008)	3.0
HEC 1007	Stratégies d'entrée sur les marchés étrangers (INTE30012)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1054	Gestion internationale de la chaîne logistique (OPER30514)	3.0

Segment 95 Propre à la concentration Gestion opérations et logistique (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1041	Gestion des opérations (OPER30500)	3.0

Bloc 95B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1043	Gestion du transport (OPER30502)	3.0
HEC 1045	Planification et contrôle de la production (OPER30506)	3.0
HEC 1046	Gestion de stocks et de la distribution (OPER30507)	3.0
HEC 1049	Gestion de la qualité (OPER30530)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1050	Gestion des achats (OPER30537)	3.0
HEC 1052	Analyse et conception des systèmes opérationnels (OPER30550)	3.0
HEC 1057	Opérations, logistique et développement durable (DDRS30515)	3.0

Segment 96 Propre à la concentration Gestion des ressources humaines (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 96A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1017	Gestion du personnel (RHRT30300)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1023	Relations de travail (RHRT30350)	3.0

Bloc 96B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1018	Gestion de la rémunération (RHRT30302)	3.0
HEC 1019	Recrutement et sélection des ressources humaines (RHRT30303)	3.0
HEC 1020	Gérer la performance des employés au travail (RHRT30310)	3.0
HEC 1021	Gestion de la formation des ressources humaines (RHRT30320)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1026	Négociation de la convention collective (RHRT30353)	3.0
HEC 1058	Collaboration et partenariat en contexte de changement (RHRT30301)	3.0
HEC 1059	Mobilisation des ressources humaines (RHRT30315)	3.0
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0

Segment 97 Propre à la concentration Management (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 97A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1029	Leadership et pratique de direction (MNGT30410)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0

Bloc 97B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
HEC 1031	Habiletés de supervision (MNGT30420)	3.0
HEC 1032	Habiletés de communication (MNGT30421)	3.0
HEC 1033	Habiletés de gestion du travail en équipe (MNGT30422)	3.0
HEC 1036	Psychologie de la décision (MNGT30451)	3.0
HEC 1037	Psychologie et leadership du changement (MNGT30452)	3.0
HEC 1038	Habiletés politiques (MNGT30460)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1039	Psychologie et gestion des personnalités difficiles (MNGT30461)	3.0
HEC 1061	Comportements et relations humaines au travail (MNGT30401)	3.0
HEC 1062	Devenir une organisation apprenante (MNGT30403)	3.0
HEC 1064	Leadership en gestion de projets (PROJ30413)	3.0
HEC 1065	Développer ses capacités créatives (ENTR31016)	3.0
HEC 1066	L'éthique en management (ETHI30425)	3.0
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0

Segment 98 Propre à la concentration Marketing (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 98A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3018	Introduction au marketing (MARK30100)	3.0

Bloc 98B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1016	Comportement du consommateur (MARK30136)	3.0
HEC 1067	Communication marketing (MARK30102)	3.0
HEC 1069	Marketing et expérience client (MARK30117)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 1070	Tendances et stratégie en commerce de détail (MARK30118)	3.0
HEC 1071	Marketing électronique (MARK30170)	3.0

Segment 99 Propre à la concentration Microprogramme ès sciences

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 à 15 crédits à option.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

1-067-6-1 version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

L'objectif général du microprogramme :

Développer les compétences nécessaires pour planifier, coordonner et réaliser des campagnes de financement soutenant la mission et le développement des OBNL.

Les objectifs particuliers du microprogramme :

1. Acquérir une connaissance fine de l'organisation du monde de la philanthropie et de son fonctionnement : ses composantes, ses structures, ses dynamiques;
2. Différencier les contextes réglementaires dans lesquels évoluent les OBNL et les entreprises sociales;
3. Savoir choisir les types de financements appropriés selon les particularités et la culture des organismes;
4. Élaborer un argumentaire de projet ou de campagne pour des OBNL;
5. Concevoir et exécuter des campagnes de financement, de l'étude de faisabilité à la clôture;
6. Coordonner des ressources humaines en contexte de bénévolat;
7. Initier, maintenir et développer des relations positives avec les donateurs, les décideurs et les parties prenantes des réseaux philanthropiques, et ce, en intégrant les outils numériques adéquats.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif 1-067-6-1 version 00 (A22)

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHE 1001	Introduction à la philanthropie	3.0
PHE 2010	Cadre et normes en contexte philanthropique	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 2020	Les campagnes de collecte de fonds	3.0
PHE 3020Z	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHE 2600	Communication, marketing et relations donateurs	3.0
PHE 3005	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 3010	Dons majeurs et planifiés	3.0

1-176-6-1 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle : utilisation responsable

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- Cerner le périmètre de l'IA
 - Utiliser des outils d'IA générative et de maintenir à jour ses connaissances
 - Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA
 - Cibler les lois et règlements clés touchant à l'IA et favoriser les bonnes pratiques de gouvernance
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

[Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle](#)

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle : utilisation responsable 1-176-6-1 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
SIA 2000	Droit et gouvernance de l'IA	3.0

1-176-6-2 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- Cerner le périmètre de l'IA
 - Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA
 - Expliquer comment l'IA contribue à la productivité et à la création de valeur dans l'économie et le commerce.
 - Identifier les opportunités et limites de l'utilisation de l'IA dans les stratégies de communication et dans la chaîne logistique d'une organisation.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédent le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle 1-176-6-2 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
SIA 1010	Économie, commerce et IA	3.0

Cours	Titre	CR
SIA 2020	Stratégies de communication avec l'IA	3.0
SIA 2021	Chaîne logistique et IA	3.0

1-176-6-3 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel. Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- Cerner le périmètre de l'IA
 - Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA
 - Adapter les pratiques en ressources humaines en réponse à l'utilisation de l'IA.
 - Participer activement à la gestion efficace d'un changement organisationnel lié à l'implantation de l'IA.
 - Contribuer au développement et à la gestion de projets d'IA au sein d'une organisation.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3

- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Micropogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle 1-176-6-3 version 00 (A24)

Le micropogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0

Cours	Titre	CR
REI 3850	Gestion du changement et adoption de l'IA	3.0
SIA 2022	Développement de projet avec l'IA	3.0

1-186-6-2 version 02 (A22)

Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle

Attestation

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 13 - 14 sur 20

FRS2804

TEF : 300 - 524 sur 699

FRS2804

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle 1-186-6-2 version 02 (A22)

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme de premier cycle sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

1-230-6-0 version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail

Attestation

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et de développer des habiletés professionnelles pour intervenir de façon efficiente en gestion de la qualité de vie au travail.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- de connaître le cadre juridique et normatif relié à la gestion de la qualité de vie au travail;
 - de décrire les enjeux et les impacts de la santé et de la qualité de vie sur l'individu et sur le milieu de travail;
 - de planifier toutes les étapes une démarche structurée de promotion de la santé et du mieux-être en milieu de travail;
 - de participer à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes favorisant un climat de travail sain.
-

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du micropogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Micropogramme de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail 1-230-6-0 version 00 (H19)

Le micropogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du micropogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0

Cours	Titre	CR
SST 2310	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
NUT 1970	Activité physique, nutrition et santé	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0
SST 3340	Leadership et culture en SST	3.0

1-325-6-5 version 04 (H25)

Microprogramme de premier cycle en droit

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- Avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit
-

<u>TCF : 8 - 10 sur 20</u>	<u>FRS1604</u>
<u>TCF : 11 - 12 sur 20</u>	<u>FRS2704</u>
<u>TEF : 0 - 474 sur 699</u>	<u>FRS2704</u>
<u>TEF : 300 - 424 sur 699</u>	<u>FRS1604</u>

Remarques

- les conditions d'admissibilité au certificat en droit sont les mêmes que pour le microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

1-540-6-0 version 01 (A23)

Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants

Attestation

Objectifs

Au terme de leur formation, les étudiants auront acquis les connaissances et les compétences communicationnelles et relationnelles nécessaires pour oeuvrer en tant que mentors pairs aidants dans leur milieux respectifs. Ils pourront en outre:

- Distinguer une approche axée sur la promotion du rétablissement d'une approche curative de la maladie mentale centrée sur les symptômes ;
 - Reconnaître et stimuler chez les membres de leur entourage aux prises avec des problèmes de santé mentale leurs capacités de résilience et d'autoprise en charge mobilisables au profit du rétablissement et du partenariat patient ;
 - Situer leur expertise spécifique en complémentarité avec celles des professionnels de la santé et du psychosocial pour accompagner et soutenir globalement les personnes dans leur processus de rétablissement.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- sous réserve de la qualité du dossier, fournir une lettre de motivation
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Remarques

- La lettre de motivation doit comporter un maximum de deux pages rédigées en français dans laquelle, après avoir présenté son parcours personnel et professionnel, le candidat fera part de son intérêt pour le mentorat pour les pairs aidants.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins et un certificat médical confirmant l'aptitude à effectuer un stage seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription :

L'étudiant s'inscrit à temps partiel

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant: 1^{er} trimestre : cours PST 1000; 2^e trimestre : cours PST1001; 3^e trimestre : cours PST 1003. L'étudiant inscrit doit suivre le cours SPU2030D à l'un ou à l'autre de ces trimestres.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle, l'étudiant dont la moyenne, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours obligatoire ou plus, soit à des cours totalisant trois crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont proposées dans le cadre du stage PST1003.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants 1-540-6-0 version 01 (A23)

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 1000	Rétablissement et santé globale	3.0
PST 1002	Ethique de la pair-aidance	3.0

Cours	Titre	CR
PST 1003	Atelier d'intégration	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0

1-630-6-0 version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et fin de vie a pour objectif général d'outiller les professionnels du RSSS, ainsi que tout étudiant appelé à être membre d'un des ordres professionnels concernés, dans le but d'acquérir certaines des compétences générales et spécifiques attendues par les milieux de pratique, dans le domaine du continuum allant des soins palliatifs à la fin de vie.

Plus précisément, au terme de ce microprogramme, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les concepts de base sur les soins palliatifs et de fin de vie: mort, douleur, souffrance, respect de la personne vulnérable;
 - Reconnaître les spécificités de la réalité du patient et de ses proches;
 - Identifier les besoins des personnes en soins palliatifs et en fin de vie;
 - Intervenir dans le respect de la personne et de ses proches durant la trajectoire allant du curatif au palliatif et à la fin de vie.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme doit posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TEF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie 1-630-6-0 version 00 (H19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce programme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2633	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0

Cours	Titre	CR
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0

1-631-7-2 version 03 (A22)

Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux

Attestation

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer certaines compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques.

À la fin du microprogramme, et en fonction du choix de cours, l'étudiant sera capable :

- d'exercer un rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
 - de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
 - d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
 - d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TEF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
ICF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604
-

ICF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

ICF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2 version 03 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
ASA 2000G	Gérer la qualité et la performance	3.0
ASA 2010G	Gestion des ressources humaines	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 3150G	Gestion stratégique du changement	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0

1-325-1-8 version 03 (H25)

Programme de qualification en droit

Attestation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété au minimum des études de premier cycle en droit l'occasion d'actualiser sa formation dans son champ d'études. Cette mise à jour de ses connaissances vise à répondre aux exigences spécifiques du Comité des équivalences du Barreau ou du Comité sur les admissions de la Chambre des notaires, ou encore à satisfaire à la demande expresse d'un ordre professionnel compétent du domaine juridique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire au minimum d'un diplôme de premier cycle en droit
 - détenir une attestation de dépôt de dossier délivrée par le Comité des équivalences du Barreau(bloc 70) ou le Comité sur les admissions de la Chambre des notaires (bloc 71), ou une prescription d'un ordre professionnel compétent du domaine juridique (bloc 79)
 - avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais
 - avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent, le statut de réfugié, ou un permis d'études valide

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

[Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle](#)

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant inscrit au programme de qualification en droit ne peut pas accumuler plus de crédits de cours de droit que le nombre prévu dans la décision de l'ordre professionnel compétent, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation pour le nombre de crédits réussis en satisfaction de la décision de l'ordre professionnel compétent.

Structure du programme

Programme de qualification en droit 1-325-1-8 version 03 (H25)

Le programme de qualification en droit comporte généralement 45 crédits et est offert selon trois orientations, correspondant aux prescriptions des ordres professionnels:

- l'orientation Cheminement barreau (segment 70) comportant 9 crédits obligatoires et 36 à option,
- l'orientation Cheminement notaire (segment 71) comportant 45 crédits à option,
- l'orientation Perfectionnement particulier (segment 79) comportant un maximum de 45 crédits au choix.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70 Cheminement barreau

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 36 crédits à option.

Bloc 70A Droit civil 1

Option – Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0

Bloc 70B Procédure civile

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0

Bloc 70C Droit administratif

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0

Bloc 70D Droit commercial et corporatif

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0

Bloc 70E Droit constitutionnel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0

Bloc 70F Droit criminel et pénal

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0

Bloc 70G Droit de la famille

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0

Bloc 70H Droit civil 2

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3205G	Sûretés	3.0

Bloc 70I Droit du travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0

Segment 71 Cheminement notaire

L'orientation Cheminement notaire comporte 45 crédits à option.

Bloc 71A

Option - Minimum 36 crédits, maximum 39 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 3104	Droit international privé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0
DRT 3203	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3204	Successions	3.0
DRT 3205G	Sûretés	3.0
DRT 3206	Modes alternatifs de résolution des conflits	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0

Segment 79 Perfectionnement particulier

L'orientation Perfectionnement particulier comporte un maximum de 45 crédits au choix.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en droit 1-325-6-5 version 04 (H25)

Le microprogramme comporte de 9 à 15 crédits de cours.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3205G	Sûretés	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3402G	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404G	Droit bancaire	3.0
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0
DRT 3801G	Droit de la concurrence	3.0

1-955-4-6 version 01 (A25)

Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC

Objectifs

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FAC, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC, le candidat doit :

- posséder une expérience de travail d'au moins trois années après un secondaire complété. L'expérience sera évaluée au regard des conditions d'admission du programme visé.
 - le cas échéant, le candidat peut être invité à se présenter à une entrevue ou à subir un ou des tests d'admission.
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 300/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TEF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TEF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

Remarques

- le candidat admis pourrait devoir se soumettre à une ou à plusieurs épreuves de français écrit. Selon le résultat obtenu, il pourrait se voir imposer un ou plusieurs cours de mise à niveau en français écrit, à réussir dans les délais prescrits
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.
- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours optionnels.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Dans le cadre de son programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, excluant des cours de mise à niveau en français ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Seuls les cours présents dans d'autres structures de programmes sont susceptibles d'être transférés.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC 1-955-4-6 version 01 (A25)

Le Programme d'accès comporte un maximum de 24 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Pour compléter le programme, vous devez avoir réussi entre 12 et 24 crédits. Les crédits du programme d'Accès - FAC sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours optionnels. Le choix des cours optionnels dépend de votre programme d'études et doit être validé auprès de l'équipe du certificat.

Bloc 70A Perfectionnement méthodologique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1010	Élaboration d'un projet de recherche	3.0
EDP 1030	Pratiques de résolution de problèmes	3.0

Cours	Titre	CR
EDP 1050	Questions actuelles dans son domaine d'études	3.0

Bloc 70B Perfectionnement complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANS 1503	General and Professional English Writing 1	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0